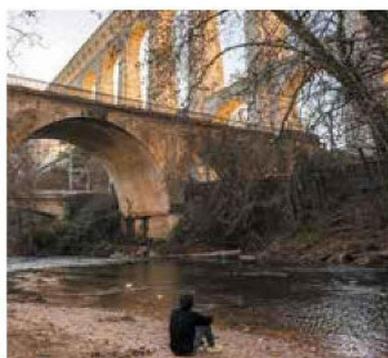




ROQUEFAVOUR

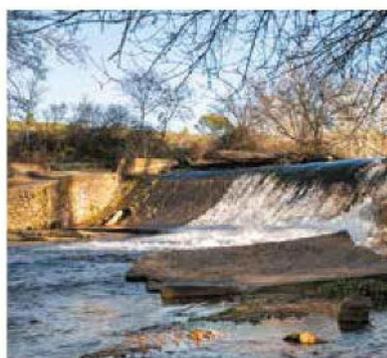
QUAND L'EAU RENCONTRE LE PATRIMOINE

Redonner vie à l'Arc tout en conciliant la vie du fleuve et les activités humaines. C'est le défi que le syndicat «[Menelik](#)», en charge de l'aménagement et de la gestion de l'eau, s'est lancé pour cette année sur le site de Roquefavour.



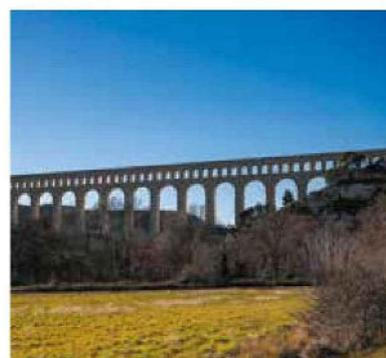
LE PLUS HAUT DU MONDE

Situé à cheval sur les communes d'Aix-en-Provence et Ventabren, Roquefavour est un lieu atypique. L'eau est au cœur de son histoire. On pense évidemment à son célèbre aqueduc achevé en 1847 qui amène l'eau brute de la Durance jusqu'à Marseille. D'une architecture inspirée du pont du Gard, il est près de deux fois plus haut que ce dernier, ce qui en fait l'aqueduc en pierre le plus élevé du monde. À ses pieds, le fleuve de l'Arc est agricole et industriel et dispose de systèmes de prélèvement et d'irrigation nécessaires à la production. Son eau y est également touristique et récréative avec diverses activités de loisirs, pêche, pique-nique ou espace de jeu pour les enfants.



ANGUILLE SOUS ROCHE

Le barrage de Roquefavour est un obstacle à la circulation de l'anguille, espèce classée «en danger critique d'extinction». Plus largement, il constitue un véritable mur en travers de la rivière qui empêche leur circulation. Pour restaurer la continuité écologique de l'Arc, cet ouvrage aujourd'hui sans usage devrait disparaître. Toutefois, le barrage a d'autres visages : obstacle pour les uns, il est cascade ou vestige pour les autres... Le barrage de Roquefavour doit donc se réinventer. L'hypothèse d'une conservation partielle du barrage semble idéale pour concilier continuité écologique, conservation du patrimoine et usage social.



LA SOLIDARITÉ DU BASSIN

Une digue en remblais de terre a été construite en 1978 pour limiter le débordement de l'Arc et éviter l'inondation d'un champ cultivé. Aujourd'hui conscient des perturbations engendrées par ce type d'ouvrage le long des cours d'eau et pour redonner à l'Arc la liberté de déborder sur ce secteur, cette digue sera partiellement retirée. Permettre aux cours d'eau en crue de déborder sur des espaces non urbanisés est une démarche qui contribue à ralentir l'écoulement des eaux en amont pour atténuer le risque inondation en aval. Autrement dit, en laissant de l'espace à la rivière en amont, on protège les territoires en aval. On parle alors de «solidarité de bassin».